

Fin 2016, le nombre de micro-entrepreneurs inscrits s'établit à 1 072 000, en hausse de 7,0 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse constitue la première accélération depuis la création du dispositif, le rythme de progression ayant tendance à diminuer depuis 2009 (+ 7,5 % fin 2014, + 3,3 % fin 2015). Ce dynamisme résulte du rebond des immatriculations (+ 8,2 % fin 2016, après - 7,4 % en 2015) et de la baisse des radiations (- 4,9 %, après + 4,4 %).

670 000 micro-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif au quatrième trimestre 2016, soit 62,5 % des inscrits. Leur progression reste forte (+ 6,1%) bien que plus faible que celle observée un an plus tôt (+ 7,8 %).

Le chiffre d'affaires trimestriel global progresse lui aussi à un rythme encore soutenu (+ 8,9 %, après + 11,4 % un an plus tôt), tandis que le chiffre d'affaires trimestriel moyen reste sur la dynamique positive engagée en 2015, atteignant 3 518 euros au quatrième trimestre 2016 (+ 2,7 % sur un an fin 2016).

Quelques secteurs sont particulièrement dynamiques en nombre de micro-entreprises économiquement actives. C'est notamment le cas des transports, de la santé, des activités immobilières, du nettoyage et de l'hébergement-restauration.

Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs ralentit dans la plupart des régions. Certaines restent toutefois très dynamiques (Aquitaine, Pays de la Loire et Ile-de-France).

LES MICRO-ENTREPRENEURS¹ FIN 2016

Fin 2016, le nombre de micro-entrepreneurs (ME) inscrits, ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires, est de 1 072 000. Il augmente de 7,0 % sur un an (+ 70 000), soit un rythme en hausse par rapport l'année précédente (+ 3,3 %). Cette accélération constitue une inflexion, le rythme de progression ayant tendance à baisser depuis la création du dispositif. Ce dynamisme s'explique en premier lieu par la forte hausse des

immatriculations² sur un an (+ 8,2 % fin 2016) après la baisse de 7,4 % observée fin 2015. Il s'explique aussi par la diminution des radiations (- 4,9 % après + 4,4 %).

La hausse du nombre d'inscrits est particulièrement marquée dans les secteurs des transports (+ 67,7 % sur un an, *tableau 2*), des activités immobilières (+ 19,1 %), de la santé (+ 16,9 %), du conseil pour les

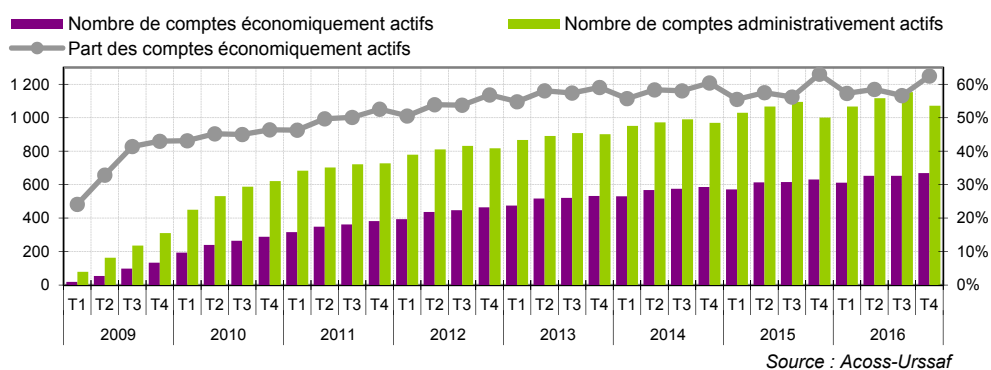
Tableau 1 : Nombre de micro-entreprises (ME) et chiffre d'affaires

	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3	2016T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)					
Nombre d'immatriculations au dispositif ME (1)	306	312	321	326	331
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	-7,4	-5,5	0,0	3,9	8,2
Nombre de radiations de comptes ME (2)	275	274	272	268	261
<i>Evolution annuelle (en %) (a)</i>	4,4	9,2	19,8	27,8	-4,9
Création nette de comptes ME (1)-(2)	32	37	49	58	70
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes ME administrativement actifs (3)	1 001	1 067	1 116	1 153	1 072
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	3,3	3,6	4,6	5,3	7,0
Nombre de comptes ME économiquement actifs (4)	631	611	653	653	670
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	7,8	7,0	6,4	6,1	6,1
Part des comptes ME économiquement actifs (4)/(3)	63,0%	57,3%	58,5%	56,6%	62,5%
<i>Evolution annuelle (en points)</i>	2,6 pt	1,8 pt	1,0 pt	0,4 pt	-0,6 pt
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	2 163	1 956	2 247	2 194	2 355
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	11,4	11,7	10,5	8,9	8,9
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	3 426	3 199	3 441	3 359	3 518
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	3,4	4,5	3,9	2,6	2,7

(a) Les fortes évolutions annuelles des radiations constatées aux 3 premiers trimestres 2016 sont liées à la modification du traitement des radiations d'office courant 2015 (encadré).

Source : Acooss-Urssaf

Graphique 1 : Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs



Source : Acooss-Urssaf

¹ Au 1^{er} janvier 2016, les régimes du micro-social et du micro-fiscal ont fusionné sous la dénomination « micro-entrepreneur ». Le champ de cette publication porte ainsi sur les micro-entreprises soumises au régime micro-social sous jacent au dispositif auto-entrepreneur institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (encadré).

² Une immatriculation peut correspondre à une ré immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il s'agit donc d'une notion différente de celle de la création d'entreprise retenue par l'Insee.

affaires (+ 13,4 %) et du commerce de gros (+ 12,2 %).

Le nombre de micro-entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires positif ralentit quant à lui : +6,1 % sur un an, après +7,8 % fin 2015. Ainsi, 670 000 micro-entrepreneurs sont économiquement actifs fin 2016, soit 62,5 % des inscrits (contre 63,0 % un an plus tôt). Ils déclarent un chiffre d'affaires trimestriel moyen de 3 518 euros, en hausse de 2,7 % sur un an, après + 3,4 % l'année précédente (tableau 1 et graphique 2). Bien qu'en ralentissement, le chiffre d'affaires global reste très dynamique (+ 8,9 % sur un an fin 2016, après + 11,4 % fin 2015) et atteint 2,355 milliards d'euros au quatrième trimestre 2016.

Des disparités sectorielles...

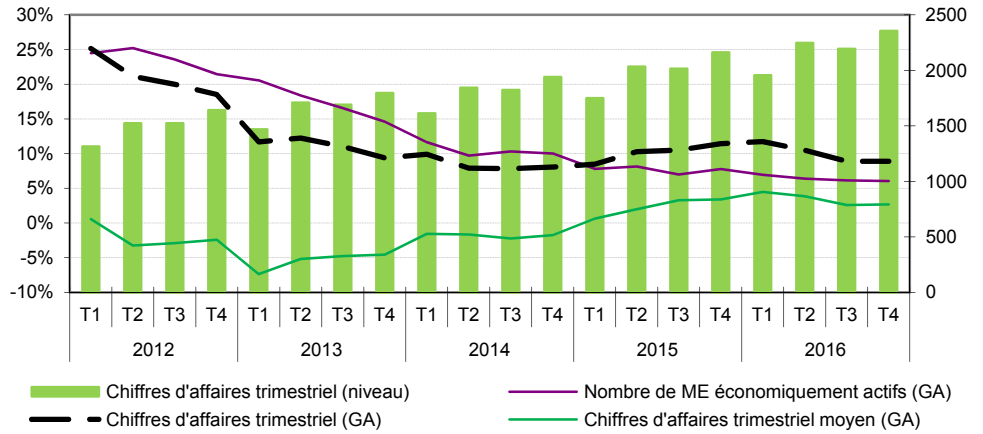
Fin 2016, la quasi-totalité des secteurs connaît une augmentation du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs sur un an (tableau 2) ; seules les activités de commerce de détail alimentaire (- 1,9 %), de commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 1,5 %), de commerce de détail non spécialisé (- 0,4 %) et de réparations hors automobile (- 0,3 %) font exception. Toutefois, la majorité des secteurs présente une hausse plus faible que celle enregistrée un an plus tôt. Seuls les secteurs des transports, de l'hébergement-restauration, des activités informatiques, du conseil pour les affaires et de l'enseignement observent une accélération (tableau 2). En outre, l'ampleur des évolutions reste contrastée entre les secteurs.

Le secteur des transports demeure très dynamique : + 50,5 % sur un an, après + 43,7 % un an plus tôt. Une accélération est aussi enregistrée dans le secteur de l'hébergement - restauration (+ 10,1 % après + 8,4 % fin 2015). Bien qu'en décélération, les activités immobilières (+ 14,7 %), le secteur de la santé (+ 15,5 %) et celui du nettoyage (+ 12,1 %) affichent toujours des évolutions sur un an supérieures à 10 %.

Les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (+ 9,1 %), du commerce de gros (+ 7,8 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (+ 7,3 %) et les activités financières et d'assurance (+ 6,7 %) passent quant à eux sous la barre des + 10 %.

Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs marque le pas dans le secteur du BTP (+ 2,7 % pour les

Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



Source : Acooss-Urssaf

travaux de finition et +3,9 % pour les autres activités après respectivement +7,6 % et +7,2 % fin 2015) et surtout dans les activités de commerce de détail (- 0,5 % au total, après + 3,8 % un an plus tôt).

Les secteurs de la coiffure et de la santé restent, de loin, ceux dont la part de micro-entrepreneurs économiquement actifs est la plus importante (respectivement 82 % et 83 %).

Le chiffre d'affaires trimestriel global augmente lui aussi dans tous les secteurs, La hausse est la plus forte dans les secteurs de la santé (+ 16,2 % sur un an), des activités immobilières (+ 21,4 %) et des transports (+ 35,1 %). Dans ce dernier, la progression reste toutefois modérée au regard de la très forte augmentation des effectifs. Le chiffre d'affaires moyen y diminue significativement (- 10,3 %), alors qu'il augmente ou se stabilise dans les autres secteurs. Cette baisse est à mettre en relation avec celle de l'ancienneté moyenne des micro-entrepreneurs (Acooss Stat n°202) résultant de l'accélération des entrées dans ce secteur.

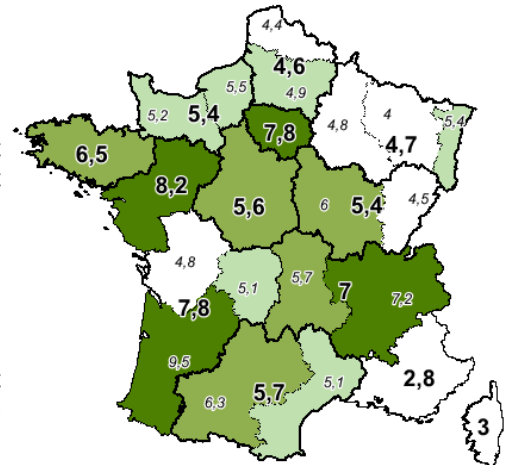
...et régionales

Le chiffre d'affaires continue d'augmenter dans l'ensemble des régions (carte 2), sous l'effet notamment de la hausse du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs (carte 1). Celle-ci est toutefois plus faible qu'en 2015 dans toutes les régions à l'exception de l'Alsace.

Une décélération marquée du nombre de micro-entrepreneurs actifs est observée en Corse (+ 3,0 % après + 11,6 % un an plus tôt) et en Paca (+ 2,8 % après + 7,1 %). Ces régions enregistrent d'ailleurs les

Carte 1 : Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2016

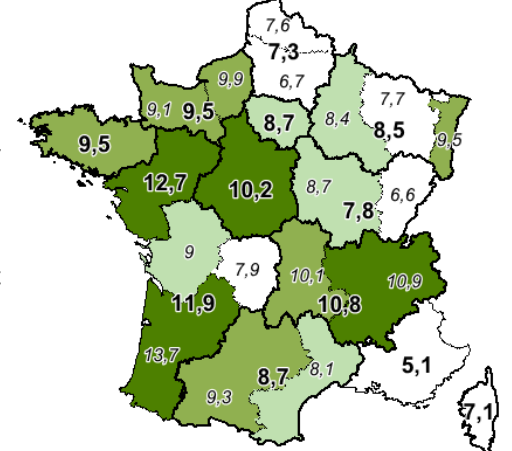
Moyenne France : + 6,1 %



Source : Acooss-Urssaf

Carte 2 : Glissement annuel du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs au quatrième trimestre 2016

Moyenne France : + 8,9 %



Source : Acooss-Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

évolutions les plus faibles, avec la Lorraine (+ 4,0 %). *A contrario*, les régions Aquitaine (+ 9,5 %), Pays de la Loire (+ 8,2 %) et Ile-de-France (+ 7,8 %) connaissent les plus fortes hausses.

La hausse du chiffre d'affaires trimestriel global dépasse 10 % dans le sud ouest et en Rhône-Alpes. Elle est nettement plus modérée dans le Nord et à l'est du pays.

Guillaume Lièvre
Urssaf de Poitou-Charentes

Tableau 2 : Les micro-entrepreneurs par secteur d'activité fin 2016

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif ME sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes ME sur les 12 derniers mois			Nombre de ME administrativement actifs en fin de trimestre			Nombre de ME économiquement actifs en fin de trimestre					Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen				
	milliers			milliers			milliers	GA (%)		milliers	GA (%)			% ME éco. actifs	millions d'euros		GA (%)		euros		GA (%)	
	2015 T4	2016 T2	2016 T4	2015 T4	2016 T2	2016 T4	2016 T4	2015 T4	2016 T2	2016 T4	2016 T4	2015 T4	2016 T2	2016 T4	2016 T4	2016 T4	2016 T4	2016 T2	2016 T4	2016 T4	2016 T2	2016 T4
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	2,3	5,6	2,9	3,6	1,6	9,8	4,1	2,7	69	5	3	0	2 950	-0,9	-2,2	
CZ1 - Industrie	14,4	14,7	14,9	13,4	13,2	12,3	61,8	1,6	2,5	4,5	42,8	6,2	5,6	5,3	69	131	10	10	3 052	3,9	4,0	
CZ2 - Métiers de bouche	5,6	5,8	5,7	5,0	4,9	4,8	18,8	3,4	4,7	5,5	11,4	9,2	4,8	4,5	60	41	6	8	3 653	0,7	2,8	
F1 - BTP travaux de finition	16,7	16,3	15,9	17,2	16,6	15,9	67,3	-0,7	-0,4	0,1	42,2	7,6	4,0	2,7	63	203	11	8	4 803	6,8	4,9	
F2 - BTP autres	19,7	19,6	19,1	20,3	19,8	18,7	73,4	-0,7	-0,3	0,6	45,5	7,2	4,7	3,9	62	235	12	8	5 170	6,6	4,4	
G1 - Commerce - réparation d'auto.	9,7	9,9	9,7	9,0	8,8	8,5	25,9	2,8	3,9	5,1	13,3	7,7	5,1	4,3	51	55	8	7	4 120	2,3	2,7	
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	10,1	10,4	11,2	9,1	8,9	8,3	26,7	4,3	6,1	12,2	13,3	12,7	7,5	7,8	50	69	14	13	5 172	5,6	4,9	
G3 - Commerce de détail alim. hors métiers de bouche	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	2,8	2,5	1,6	2,6	1,6	8,5	4,2	-1,9	58	8	7	3	4 891	2,5	5,4	
G4 - Commerce de détail non alimentaire	12,4	12,2	11,8	12,4	12,1	11,0	40,4	-0,1	0,2	2,1	24,4	5,1	1,4	0,7	60	90	3	3	3 701	1,2	2,3	
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	11,0	10,6	10,1	10,9	10,5	9,7	48,6	0,2	0,2	0,8	30,0	5,4	0,7	-1,5	62	69	0	2	2 308	-0,2	3,4	
G6 - Commerce de détail non spécialisé	9,5	9,7	9,9	11,9	11,3	9,5	30,3	-7,4	-4,7	1,3	18,1	-0,9	-1,2	-0,4	60	69	4	3	3 814	5,3	3,2	
H - Transports	11,2	16,4	20,6	6,0	6,8	9,3	28,1	45,5	65,6	67,7	9,0	43,7	58,1	50,5	32	22	38	35	2 482	-12,7	-10,3	
I - Hébergement et restauration	10,3	11,3	12,3	8,9	8,8	8,6	33,3	4,9	7,9	12,3	19,4	8,4	8,7	10,1	58	82	10	11	4 213	1,1	1,2	
J - Informatique	12,3	12,7	12,8	13,1	13,0	11,8	37,7	-2,3	-0,8	2,6	20,7	2,1	2,4	3,1	55	76	11	8	3 666	8,1	5,0	
K - Activités financières et d'assurance	2,3	2,4	2,4	2,1	2,1	1,8	5,6	5,1	5,6	11,5	3,1	13,6	9,9	6,7	56	14	9	5	4 536	-0,5	-1,7	
L - Activités immobilières	5,9	6,6	7,0	4,4	4,4	4,6	15,2	13,6	16,5	19,1	7,3	19,5	14,2	14,7	48	42	25	21	5 703	9,2	5,8	
M1 - Activités juridiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,2	0,1	-1,3	-1,8	0,9	-4,3	-2,4	2,9	74	6	4	4	6 996	6,8	0,9	
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	12,7	13,3	13,1	10,5	10,6	10,5	37,5	6,6	7,3	7,6	22,0	10,4	9,0	7,3	59	97	13	10	4 397	3,3	3,0	
M3 - Conseil pour les affaires et autres ...	17,3	19,0	22,0	14,8	15,1	16,0	50,8	5,9	8,2	13,4	27,3	5,8	6,3	8,4	54	123	8	7	4 510	2,0	-1,1	
M4 - Activités spécialisées de design	6,2	7,2	7,4	5,4	5,5	5,2	22,5	4,3	7,7	11,2	12,8	8,2	10,1	7,1	57	46	16	11	3 557	5,4	3,8	
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	14,3	14,6	14,5	12,9	12,8	12,1	48,4	3,1	3,6	5,2	29,2	9,4	6,8	5,6	60	100	9	8	3 434	2,5	2,0	
N1 - Activités de nettoyage	8,1	9,0	9,1	6,3	6,0	6,3	28,1	8,0	11,4	11,2	18,1	14,1	13,8	12,1	64	55	19	16	3 070	4,5	3,6	
N2 - Autres de service administratif et de soutien	11,3	11,4	11,3	12,1	11,8	10,2	37,5	-2,0	-1,1	3,2	24,0	3,9	2,5	2,0	64	81	5	5	3 363	2,5	2,6	
PZ - Enseignement	12,6	13,1	13,7	10,6	10,7	10,2	47,6	4,7	5,3	7,9	32,3	5,6	6,7	7,5	68	111	10	10	3 434	3,0	2,7	
QZ - Santé	13,0	14,3	14,7	6,9	7,0	7,4	51,6	16,1	16,6	16,6	42,9	16,6	15,4	15,5	83	112	21	16	2 618	4,7	0,6	
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	20,6	21,5	21,7	15,1	15,2	15,2	76,0	8,6	8,9	9,3	47,2	13,0	11,1	9,1	62	117	16	12	2 486	4,2	2,9	
R2 - Activités sportives	7,1	7,0	7,5	5,4	5,4	5,4	30,3	6,3	5,8	7,7	20,5	7,4	6,0	6,5	68	54	10	8	2 660	3,6	1,1	
S1 - Réparations hors auto.	5,0	4,5	4,3	5,5	5,3	4,7	22,2	-2,1	-2,9	-1,9	16,0	3,0	1,0	-0,3	72	48	8	3	2 977	7,2	3,6	
S2 - Coiffure et soins du corps	10,4	10,2	10,3	10,5	10,1	9,2	50,0	-0,3	0,3	2,2	40,8	3,7	2,7	3,2	82	109	9	7	2 674	5,7	3,9	
S3 - Autres services personnels	10,1	10,3	10,9	9,3	9,1	8,5	38,0	2,3	3,2	6,6	25,5	5,9	5,3	5,9	67	64	8	8	2 530	2,8	2,0	
Z - Autres	4,1	4,4	5,0	3,4	3,4	3,2	11,5	8,0	9,6	18,8	6,3	12,4	14,2	15,9	54	20	14	18	3 162	0,2	1,8	
Inconnu	0,3	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,3	-8,5	19,0	-37,4	0,2	-34,6	-5,4	-30,3	47	0	5	-30	2 789	11,1	0,1	
TOTAL	306,4	321,0	331,5	274,7	271,6	261,2	1 071,7	3,3	4,6	7,0	669,5	7,8	6,4	6,1	62	2 355	10,5	8,9	3 518	3,9	2,7	
dont : professions libérales	102,3	108,7	114,0	79,9	80,9	80,7	345,4	7,7	8,6	10,7	220,7	9,9	9,5	9,1	64	755	12,7	10,5	3 422	2,9	1,2	
artisans-commerçants	204,1	212,2	217,4	194,7	190,7	180,5	726,3	1,4	2,9	5,4	448,9	6,8	5,0	4,6	62	1 600	9,5	8,2	3 565	4,3	3,4	

GA : glissement annuel
n.d. : non disponible

Source : Aross-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Du dispositif auto-entrepreneur...

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les AE sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie. Ce régime est caractérisé par :

- des formalités de création allégées,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (*les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A*),
- la franchise de TVA, et donc sa non-récupération,
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service en 2016). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à

compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année.

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

...au régime du micro-entrepreneur

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé un régime unique, simplifié, en fusionnant au 1^{er} janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal. Ce régime dit du « micro-entrepreneur » (ME) permet à l'ensemble des travailleurs indépendants concernés de bénéficier du mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations basé sur le chiffre d'affaires réalisé, ainsi que de l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sous conditions de revenu.

Ce régime devait s'appliquer automatiquement au 1^{er} janvier 2016 à l'ensemble des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales ou commerciales et à ceux relevant de la Cipav bénéficiant des régimes micro-fiscaux définis aux articles 50-0 et 102 ter du code général des impôts. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 est revenue partiellement sur ces dispositions : les travailleurs indépendants bénéficiant des régimes fiscaux de la micro-entreprise qui relevaient au 31 décembre 2015 du régime social de droit commun, ont été maintenus dans ce régime, sauf demande contraire.

Les radiations

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse le seuil de franchise de TVA ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1^{er} janvier 2011 un mécanisme de **radiation d'office en cas de chiffres d'affaires** nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début de l'année 2015.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les ME exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acosse et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux ME de la France entière hors Mayotte. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31/12/2016.

Afin de mieux classer les activités des ME, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins, tels que « C22 - Métiers de bouche » par exemple. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un ME ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un ME ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

Tableau A : Taux applicables en 2016

	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	13,4 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	23,1 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	23,1 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22,9 %	2,2 %

Pour approfondir...

- « Les auto-entrepreneurs fin 2015 », *Acosse Stat* n°235, juillet 2016.

- « Les auto-entrepreneurs en 2013 : leur nombre continue de progresser mais leur chiffre d'affaires moyen diminue », *Acosse Stat* n° 202, décembre 2014.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acosse et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.